

Pointe – à – Pitre, le 18 août 2023

## Procès-Verbal de la Commission Régionale Statuts de l'Arbitrage du jeudi 17 août 2023

Réunion en visio-conférence :

**Présent :** Madame Denise MOULIN.

Messieurs Jocelyn MARTIAL – Teddy FLEREAU (Responsable des commissions de la LGF).

**Absent :** Messieurs Franck ANGERVILLE – Stéphane ZAMOR- Max LOSBAR – José Gabriel – Dominique SOUTENARE

### Rappel de l'Ordre du jour

- 1- Point sur la situation des arbitres et validation des demandes de clubs sur les mutés.
- 2- Questions diverses.

La séance est ouverte à 18h06 par Monsieur Teddy FLEREAU, responsable des commissions au sein de la Ligue Guadeloupéenne de Football.

Il rappelle que Président Jocelyn MARTIAL est reconduit à son poste de la CRSA pour la saison footballistique 2023/2024.

Il vérifie le quota des membres présents. Il met en place avec le Président Jocelyn MARTIAL la nouvelle Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage. Tous les membres ont été reconduits pour la saison 2023/2024. Pas d'objection à cette proposition. Cette composition est validée à l'unanimité des membres présents.

La commission est mise en place, les travaux peuvent débuter.

*Pasyonémen ten nou !*

## 1°) Point sur la situation des arbitres et validation des demandes de clubs sur les mutés.

<u>Clubs</u>	<u>Courrier Courriel</u>	<u>Articles 6.1.1 Promotion du Football Féminin</u>	<u>Articles 45 du Statut de l'arbitrage</u>	<u>Demande de mutés</u>	<u>Décision de la CRSA</u>
<b>La Résistance</b>	30/06/2023	X		1 supp	Avis défavorable suite à l'art 6.1.1 PFF
<b>Club Sportif Saint- François</b>	27/07/2023	x		1 supp	Avis favorable 1 muté supp. Sous réserve de vérification des nombres de licenciés
<b>ARSENAL</b>	27/07/2023 courriel	X		2 supp	Avis défavorable. Demande faite hors délai. Sous réserve de la vérification des nombres de licenciés si + de 30 licenciés, le club peut avoir des mutés.
<b>SPORTING</b>	15/07/2023	X	X	1 mutée 2 mutés art 45 Statut de l'arbitrage	Avis favorable. 9 mutés au lieu de 6 mutés.
<b>DYNAMO</b>	30/07/2023 courriel	x		1 muté	Avis défavorable. Demande hors délai et irrecevable. Pas de club féminin engagé dans la compétition féminine en N-1.

## 2 Questions diverses.

Pas de questions diverses. Le président remercie l'ensemble des membres présents.  
La séance est levée à 18h40.

Il est dressé le présent Procès-verbal de compte rendu de réunion, signé par le Président.

Le Président  
J. MARTIAL



« La présente décision est susceptible d'Appel devant la commission Régionale d'Appel dans un délai de sept (7) jours suivant leur notification. »